



Commune de

Blonay – Saint-Légier

LA MUNICIPALITÉ

INTERPELLATION

Blonay, le 29 avril 2025

Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Monsieur Yann Krebs (PLR) déposée lors de la séance du Conseil communal du 26 novembre 2024, intitulée « Quelle coordination entre les réseaux d'accueil des enfants de la Riviera ? »

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Lors de sa séance du 26 novembre 2024, le Conseil communal a renvoyé à la Municipalité l'interpellation de M. Yann Krebs (PLR) intitulée « Quelle coordination entre les réseaux d'accueil des enfants de la Riviera ? ».

Dans son interpellation, M. Krebs pose deux questions :

- A part la convention concernant les déménagements de famille sur la Riviera, existe-t'il aujourd'hui un cadre permettant une collaboration entre les réseaux d'accueil des enfants sur la Riviera ?
- Si ce n'est pas le cas, et tout en gardant notre autonomie sur la gestion et la planification de notre réseau, ne pourrait-on pas envisager une collaboration avec les autres réseaux de la Riviera afin de générer des économies d'échelles, notamment sur les achats de matériel ?

La Municipalité remercie l'interpellant pour son intérêt pour la politique d'accueil de jour des enfants, enjeu majeur pour les familles de notre région, ainsi que pour ses propos positifs à l'égard des professionnels et professionnelles de la petite enfance, dont l'engagement quotidien mérite en effet d'être salué.

Nous avons pris connaissance du rapport de la Cour des comptes du Canton de Vaud sur la gestion du dispositif d'accueil de jour¹ avec beaucoup d'attention. Ce rapport met en lumière plusieurs points d'amélioration, notamment en ce qui concerne la collaboration entre les réseaux et le partage d'expériences, un aspect sur lequel l'interpellation met particulièrement l'accent.

L'audit de la Cour des comptes, portant sur la gestion des dispositifs d'accueil par la FAJE et les réseaux, comporte en effet des éléments très intéressants. Fin janvier, le Président et la Directrice générale de la Fondation ont participé à la présentation de cet audit par la Cour des comptes et par la FAJE. La complexité du dispositif d'accueil, notamment en raison du nombre d'acteurs concernés par cette politique publique (Etat, employeurs, communes, parents, etc.), été soulignée. L'autonomie communale, prévue par la LAJE, nécessaire pour répondre au plus près des besoins et des spécificités locales, mène inévitablement à une forte diversité de pratiques.

¹ Etat de Vaud - Cour des comptes, La gestion du dispositif d'accueil de jour des enfants par la FAJE et les réseaux : accompagner la croissance par le renforcement du pilotage et l'harmonisation des pratiques, rapport no 87, novembre 2024. Disponible en ligne : <https://www.vd.ch/actualites/actualite/news/24422i-rapport-n-87-la-gestion-du-dispositif-daccueil-de-jour-des-enfants-par-la-faje-et-les-reseaux>

Sur la base de cet audit, nous relevons notamment les éléments suivants, en lien avec notre contexte communal :

- Au niveau de la taille optimale d'un réseau, la FAJE estime qu'un réseau pour 10'000 habitant-e-s semble être un modèle pertinent, ce qui correspond à notre bassin de population.
- Au niveau financier, les charges sont difficilement comparables d'un réseau à l'autre, vu que leur organisation et leur mode de financement varient fortement. Dans le cas de notre réseau, l'entier des charges est porté à la charge du réseau, ce qui n'est pas systématiquement le cas dans les autres réseaux du Canton (p. ex : loyers parfois pas facturés aux réseaux, ces derniers représentant près de 10 % de nos charges).
- Les achats de matériel représentent moins de 10 % du coût d'une place dans notre réseau. Les efforts de rationalisation et d'optimisation des processus, que ce soit pour les achats ou pour la collaboration entre les structures, sont une priorité pour la Fondation. La mise en place d'une centrale d'achats pour les réseaux de la Riviera pourrait potentiellement s'avérer pertinent, surtout si les administrations communales y adhéraient, mais il est toutefois nécessaire de relever les coûts de coordination qu'une telle structure impliquerait, ainsi que des réglementations en vigueur dans le domaine des marchés publics. Des négociations groupées et des échanges d'expertises semblent, à ce stade, les plus profitables pour notre réseau.
- Les charges salariales représentent 70 % du coût d'une place au sein de notre réseau. Dès lors, la fidélisation du personnel représente un enjeu central, notamment pour diminuer les coûts importants liés aux absences et aux remplacements. En 2024, les coûts de remplacements ont été de CHF 405'722.- payés par la Fondation, dont CHF 108'723.- remboursés par les assurances. Pour les comptes de la Fondation, cela représente une charge de 11 % des salaires totaux du personnel éducatif fixe sur cette année. En 2024, le taux de rotation du personnel a été de 7 %, ce qui est globalement satisfaisant. Nous relevons qu'associés aux mouvements du personnel, les coûts de recrutement, de formation et d'intégration du personnel engagé, sont importants, même s'ils sont difficilement quantifiables.

Les difficultés rencontrées globalement dans le domaine de l'accueil de jour des enfants pour recruter du personnel et pour maintenir de bonnes conditions de travail sont à relever. Ce constat a été formulé par le Conseil d'Etat qui, dans une réponse à une interpellation parlementaire, indique que l'attractivité de la profession et les conditions de travail posent question². Une étude plus approfondie a été lancée.

La publication, ces derniers mois, de plusieurs articles dans la presse et d'une étude réalisée au niveau suisse, portant notamment sur les conditions de travail du personnel éducatif dans les structures pré et parascolaires, s'inscrit également dans ce contexte^{3 4}.

Au niveau de la Fondation, un sondage de satisfaction du personnel a été réalisé fin 2024. Il en ressort que, globalement, le personnel éducatif engagé en contrat fixe dans les structures pré et parascolaires est satisfait de ses conditions de travail (hors conditions salariales, non mesurées dans le sondage). Le niveau de confiance, la marge de manœuvre individuelle, les relations hiérarchiques sont globalement très satisfaisantes. Un point d'attention est toutefois relevé dans les domaines suivants : le rythme et la charge de travail, certains locaux, mobiliers, outils informatiques insuffisants. La Direction de la Fondation suit ces éléments de près en vue d'améliorer, tant que possible, les conditions de travail du personnel et les conditions d'accueil des enfants.

² Etat de Vaud - Conseil d'Etat, *Réponse à l'interpellation Cédric Weissert et consorts – Accueil collectif préscolaire – où en est-on ?*, 15 janvier 2025.

<https://www.vd.ch/gc/seances-du-grand-conseil/point-seance/point/3ebe2b04-6e79-44a0-b9ed-af96eb473b01/meeting/1026877>

³ 24 Heures, *Le spleen des éducatrices mal considérées*, publié le 14 novembre 2024. <https://www.24heures.ch/vaud-le-spleen-des-educatrices-en-creches-477926707958>

⁴ 24 Heures, *Le soutien aux crèches doit se sortir du piège du parlement*, publié le 4 décembre 2024.

<https://www.24heures.ch/le-soutien-aux-creches-doit-se-sortir-du-piege-du-parlement-345916352375>

En ce qui concerne la collaboration entre les réseaux, la FAJE a accepté la recommandation de la Cour des comptes de renforcer la mutualisation des pratiques et des ressources. Elle s'est associée aux deux principales associations faitières du domaine, à savoir la FSAE (Association faitière des employeurs du domaine de l'accueil de jour de l'enfance) et à la FRAJE (Association faitière des réseaux d'accueil de jour des enfants du canton de Vaud) pour lancer une démarche d'instauration d'un concept global de sécurité et santé au travail pour le secteur accueil de l'enfance. Cette démarche, qui vise à éviter que chaque réseau consacre des moyens importants pour établir sa propre politique de mesures, nous semble cohérente avec les besoins de notre réseau.

Par ailleurs, les collaborations avec d'autres réseaux sont tissées et entretenues par le personnel de la Fondation. Il échange très régulièrement avec le personnel des réseaux des communes de la Riviera et d'autres communes plus éloignées, en fonction des besoins et projets.

Si ces échanges peuvent encore être développés, la Municipalité tient à rassurer les membres du Conseil communal : notre réseau n'est pas enclavé !

Nous réitérons enfin nos remerciements pour la reconnaissance exprimée envers les équipes du réseau REBSL, dont le travail contribue chaque jour au bien-être et à l'épanouissement des enfants de notre Commune.

Nous vous remercions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de votre attention.

Le syndic
A. Bovay

LA MUNICIPALITE
LIBERTE
ET
PATRIE
BLONAY - SAINT-LÉGIER

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Pour le secrétaire
E. Roulet



Délégation municipale : M. Bernard Degex, municipal

Copie au bureau du Conseil communal